

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
DIRECTION : 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : 40-58-77-18

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

3<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 28 juin 1988**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 265).
2. **Hommage aux victimes d'une catastrophe ferroviaire** (p. 265).  
MM. le président, Robert Vizet.
3. **Eloge funèbre de M. Lucien Delmas, sénateur de la Dordogne** (p. 265).  
M. le président.  
Lecture d'un message de M. le Premier ministre.

### *Suspension et reprise de la séance* (p. 266)

4. **Communication de M. le président de l'Assemblée nationale** (p. 266).
5. **Vacance de sièges de sénateurs** (p. 267).
6. **Demande d'autorisation d'une mission d'information** (p. 267).
7. **Nomination de membres de commissions** (p. 267).
8. **Ordre du jour** (p. 267).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

### HOMMAGE AUX VICTIMES D'UNE CATASTROPHE FERROVIAIRE

**M. le président.** Nous avons appris hier soir avec consternation la terrible catastrophe ferroviaire qui s'est produite en gare de Lyon et qui endeuille plusieurs dizaines de familles de la région parisienne.

Nous partageons la peine de ceux qui viennent de perdre, dans des circonstances atroces, un être cher. Nous pensons aussi aux nombreux blessés qui connaissent la souffrance et dont l'existence, pour beaucoup d'entre eux, risque d'être bouleversée.

Chacun d'entre nous aura une pensée émue pour tous ces hommes, ces femmes et ces enfants dont la vie a brutalement basculé dans la tragédie.

Au nom du Sénat, nous nous associons à leur peine et, en signe de deuil, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir observer une minute de silence. (*Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et observent une minute de silence.*)

**M. Robert Vizet.** Je demande la parole. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Les sénateurs communistes et apparentés tiennent à s'associer à l'hommage que vous venez de rendre, monsieur le président, aux victimes de l'une des plus graves catastrophes ferroviaires de Paris, à une heure où les gens, leur journée de travail terminée, rentraient chez eux, et qui a plongé tant de familles dans le deuil.

Mon groupe tient aussi à saluer le dévouement des pompiers ainsi que la compétence du personnel médical et des cheminots face à cet accident dramatique. Après la catastrophe d'un Airbus A 320 dimanche dernier, la question du service public, d'un matériel fiable, d'effectifs en nombre suffisant pour garantir une réelle sécurité se trouve posée de nouveau dans des conditions de tragique urgence.

La représentation nationale se doit - je le dis avec solennité - de demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la dégradation du service public et pour améliorer les conditions de travail des cheminots et des navigants.

3

### ÉLOGE FUNÈBRE DE M. LUCIEN DELMAS, SÉNATEUR DE LA DORDOGNE

**M. le président.** Mes chers collègues, c'est le 5 février dernier que nous avons appris le décès de notre collègue Lucien Delmas, sénateur de la Dordogne. (*Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*) Atteint d'un mal impitoyable, il avait été transporté à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, où il devait succomber. Il n'avait pas encore cinquante-sept ans.

C'est à Terrasson, aux confins du Périgord et du Quercy, aux limites du département de la Corrèze, sur les bords de la Vézère, que naquit notre collègue, le 19 juin 1931. C'est dans ce chef-lieu de canton, célèbre par ses marchés de la truffe et des noix et fier de son vieux pont du XII<sup>e</sup> siècle, qu'il va passer la plus grande partie de sa vie.

D'abord élève du lycée Cabanis de Brive, il devance l'appel sous les drapeaux en 1950, car il souhaite devenir officier. Un accident malheureux mettra fin à cette espérance. En 1954, il entre à la mairie de Terrasson, où il occupe un poste de commis aux écritures. Sa volonté déterminée lui fera suivre les cours de la faculté de droit de Limoges, où il obtiendra sa capacité en droit, puis un diplôme d'études universitaires générales de droit. En 1956, il est nommé secrétaire général de la mairie de Terrasson et il restera dans ce poste jusqu'en 1980, date à laquelle il sera élu sénateur.

C'est dans ses fonctions de secrétaire général, au contact des populations, confronté aux multiples problèmes qui se posent aux communes rurales, qu'il va réellement se former pour devenir un spécialiste des collectivités locales. Sa continuité dans cette voie sera exemplaire et il ne commettra aucune erreur de dispersion. Cette continuité n'aura d'égal que son attachement inébranlable à son idéal socialiste, qui a marqué toute sa carrière.

A dix-sept ans, en 1948, il est membre des Jeunesses socialistes. A vingt-cinq ans, il en est le secrétaire départemental puis, peu après, le représentant au bureau national.

En 1967 - il a trente-six ans - il est secrétaire fédéral du parti socialiste et, en 1971, il devient premier secrétaire de cette formation pour le département. Vice-président national des élus socialistes en 1977, il accède au bureau national en 1983. Il accomplit ainsi un itinéraire parfait, fidèle à ses convictions.

Entre-temps, en 1967, il avait été élu maire de La Dornac, dont il était toujours le premier magistrat.

C'est en 1978 que je l'ai rencontré, au moment où il devenait vice-président de l'association des maires de France, chargé des communes rurales et des syndicats intercommunaux. Dans ce secteur, trop souvent considéré comme ingrat, il réussit remarquablement et ceux parmi vous qui fréquentent les congrès de l'association savent la part qu'il y prenait, soit par ses interventions toujours écoutées avec la plus grande attention, soit par ses rapports étudiés avec beaucoup d'intérêt. Comme président des maires de France, j'ai pu apprécier la qualité des services qu'il a rendus à l'association et sa grande compétence, mais aussi la passion avec laquelle il s'est dévoué pour défendre la cause des communes rurales de notre pays.

Président de l'union des maires de Dordogne, il est élu conseiller régional d'Aquitaine en 1979. Devenu vice-président du conseil régional, chargé de la planification, de l'aménagement du territoire et de la politique contractuelle, il va donner sa pleine mesure grâce à son attachement au

monde rural, à ses connaissances acquises dans ses fonctions administratives, à sa courtoisie, à son discours simple et direct et à son goût pour les réalisations concrètes.

En 1980, il est élu sénateur de la Dordogne. Tour à tour membre de la commission des affaires culturelles puis de la commission des affaires économiques, il poursuivra dans la voie qu'il s'est tracée et à laquelle il s'intéresse en priorité. Ses interventions, ses rapports, ses amendements sur des projets de loi relatifs aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, sur le plan intermédiaire 1982-1983, sur la loi-programme de développement des départements d'outre-mer, enrichissent nos débats.

En 1985, il est chargé de mission auprès du ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire et du ministre des relations extérieures sur les problèmes posés par l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal. Européen convaincu, il s'attachera à mieux connaître non seulement les difficultés, mais aussi les potentialités de cette ouverture. C'est ce qu'on appellera « le défi du Grand Sud ».

Parallèlement, notre collègue est nommé membre du comité des finances locales et de la commission nationale des structures agricoles.

Il serait vain de tenter d'établir le catalogue de toutes les organisations qu'il présidait ou dont il était membre. Qu'il me suffise de préciser que Lucien Delmas participait à tout ce qui, de près ou de loin, avait une incidence sur la vie de nos communes rurales, poursuivant ainsi, à travers le temps et ses responsabilités, sa quête pour un mieux-vivre des populations qu'il connaissait et dont il partageait la vie quotidienne.

Il était resté, au-delà des mandats qui lui furent confiés, un Terrassonnais et un élu de la Dordogne ancré dans son terroir, qu'il aimait par-dessus tout et dont il demeurait le fidèle défenseur.

Homme de convictions, cet autodidacte qui avait su devenir un spécialiste avait gardé le goût de la lecture, la passion des livres et il se lançait parfois dans la poésie.

De ses esquisses périgourdines, j'extraits ce quatrain calme et tendre où la vie s'écoule, immuable, sous la plume du poète :

« Ce n'est pas sans émoi que je revois encor  
« Les antiques hameaux de mon vieux Périgord,  
« La ferme séculaire où la vieille grand-mère,  
« Le soir dans le cantou, conte d'anciens mystères. »

C'est ce souvenir que je souhaite que nous conservions de Lucien Delmas, qui dissimulait mal, sous le sérieux de ses rapports, un tempérament d'une grande sensibilité.

Je prie ses collègues du groupe socialiste de croire que nous partageons leur tristesse d'avoir perdu si tôt et si vite un compagnon de route si profondément attachant.

Je vous prie, madame, d'accepter notre hommage respectueux et nos sincères condoléances. Soyez assurée que le souvenir de Lucien Delmas restera présent au Palais du Luxembourg, qu'il avait su marquer par sa présence, son travail et ses convictions.

M. le Premier ministre, empêché, m'a fait parvenir le message suivant :

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement s'associe avec émotion à l'hommage qui vient d'être rendu à Lucien Delmas.

« Toute la vie de ce dernier aura été placée sous le signe du service de la France, comme fonctionnaire communal, comme homme de conviction toujours tourné vers les autres et enfin comme élu.

« A vingt-sept ans, Lucien Delmas entrait en 1958 à la mairie de Terrasson. Deux années plus tard, il devenait secrétaire général de cette mairie, poste qu'il devait occuper jusqu'en 1980. Durant les premières années de ces fonctions, il entreprend et réussit des études à la faculté de droit de Limoges.

« Homme de conviction, Lucien Delmas faisait preuve d'une grande ouverture d'esprit et de pensée, écoutant les autres, cherchant sans cesse à expliquer et à convaincre. Attentif aux problèmes d'autrui, sa générosité instinctive le conduisit tout naturellement à s'engager progressivement dans la vie politique et à militer au Mouvement des jeunes socialistes d'abord - dont il fut membre du bureau national - puis à la S.F.I.O. et, enfin, en 1971, au parti socialiste, dont il devient membre du comité directeur.

« Lucien Delmas allait enfin et surtout donner toute la mesure de ses capacités dans l'exercice de ses mandats électoraux qu'il assumait pendant plus de vingt ans.

« En 1967, il devint maire de La Dornac, puis, en 1979, conseiller régional d'Aquitaine. En septembre 1980, Lucien Delmas est élu sénateur.

« Au sein de la Haute Assemblée, il est membre de la commission des affaires culturelles, au nom de laquelle il rapporte pour avis le budget de la coopération. Dès son élection au Sénat, il fut membre du groupe d'étude sénatorial sur l'avenir de l'industrie automobile tandis qu'il représentait le Sénat au conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou et à la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole.

« Parallèlement à ces activités, Lucien Delmas est élu président de l'union des maires de la Dordogne, vice-président de l'Association des maires de France et de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains.

« Dans l'exercice de son mandat de sénateur, tant au cœur de sa région natale, la Dordogne et l'Aquitaine, qu'au sein de votre assemblée, il apportait ses grandes compétences de cœur et de dévouement et le renfort de son expérience.

« Je l'ai personnellement connu pendant de longues années. Nos parcours, parallèles, se sont toujours déroulés dans la chaleur et l'amitié, qui nourrissent l'affliction qu'a provoquée l'annonce de sa disparition.

« Lucien Delmas laissera à tous le souvenir d'un homme compétent, actif et généreux tout en entier tourné vers le service de la chose publique.

« Le Gouvernement s'associe au deuil de votre assemblée, à celui du groupe socialiste et naturellement à celui de toute sa famille à qui j'adresse l'expression de mes condoléances émues. »

« Signé : MICHEL ROCARD »

Mes chers collègues, selon la tradition nous allons interrompre nos travaux quelques instants en signe de deuil.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

4

#### COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Paris, le 24 juin 1988.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite des nominations auxquelles l'Assemblée nationale a procédé dans ses séances des 23 et 24 juin 1988, son bureau se trouve ainsi composé :

« Président. - M. Laurent Fabius.

« Vice-présidents. - MM. André Billardon, Claude Labbé, André Rossinot, Loïc Bouvard, Michel Coffineau, Georges Hage.

« Questeurs. - MM. Philippe Bassinet, Michel Cointat, Gilbert Bonnemaïson.

« Secrétaires. - MM. Jean-Marie Caro, Michel Jacquemin, Marc Laffineur, Mme Marie-France Lecuir, MM. Georges Lemoine, Arnaud Lepercq, Pierre Mauger, Henri Michel, Mme Christiane Papon, MM. José Rossi, Roger-Gérard Schwartzenberg, Mme Marie-Josèphe Sublet.

« Je vous prie, monsieur le président, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Signé : LAURENT FABIUS »

Acte est donné de cette communication.

5

**VACANCE DE SIÈGES DE SÉNATEURS**

**M. le président.** J'ai été informé par lettres du 24 juin 1988 de M. le ministre de l'intérieur que, l'élection de M. Georges Benedetti, sénateur du Gard, comme député dans la troisième circonscription de ce département, celle de M. Pierre Merli, sénateur des Alpes-Maritimes, comme député de la septième circonscription de ce département et celle de M. Robert Schwint, sénateur du Doubs, comme député de la première circonscription de ce département, n'ayant fait l'objet d'aucune contestation, MM. Georges Benedetti, Pierre Merli et Robert Schwint ont cessé, en application de l'article L.O. 137 du code électoral, d'appartenir au Sénat.

Les sièges détenus par ces derniers, sénateurs de départements soumis au scrutin majoritaire, seront pourvus, selon les termes de l'article L.O. 322 du code électoral, par des élections partielles organisées à cet effet dans les délais légaux.

J'ai été informé par lettre en date du 24 juin 1988 de M. le président du Conseil constitutionnel que les élections à l'Assemblée nationale de MM. André Duroméa, sénateur de Seine-Maritime, et Michel Giraud, sénateur du Val-de-Marne, ont fait l'objet de recours devant le Conseil constitutionnel. Jusqu'à la décision du Conseil constitutionnel, MM. André Duroméa et Michel Giraud ne pourront pas participer aux travaux du Sénat, conformément à l'article L.O. 137 du code électoral.

La vacance des sièges de nos deux collègues ne sera proclamée, le cas échéant, qu'après la décision du Conseil constitutionnel confirmant leur élection à l'Assemblée nationale. Dans le cas contraire, leur mandat de sénateur recouvrerait la plénitude de ses effets.

6

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION**

**M. le président.** J'ai été saisi par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information au Canada afin d'y étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

7

**NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe de la gauche démocratique, celui de l'union centriste et celui du rassemblement pour la République ont respectivement présenté des candidatures pour la commission des affaires culturelles, pour celle des affaires économiques et du Plan et pour celle des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame :

M. François Lesein membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Jacques Pelletier, nommé membre du Gouvernement ;

M. Jean Pourchet membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Jean Colin, démissionnaire de son mandat de sénateur ;

MM. André Boyer et Charles Pasqua membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement respectivement de M. Maurice Faure, nommé membre du Gouvernement, et de M. Emile Tricon, démissionnaire de son mandat de sénateur.

8

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 29 juin 1988, à quinze heures et le soir :

1. - Examen d'une demande présentée par la commission des affaires sociales tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information au Canada afin d'y étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé.

2. - Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

3. - Discussion du projet de loi (n° 288, 1987-1988) portant amnistie.

Rapport (n° 297, 1987-1988) de M. Marcel Rudloff, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, alinéa 3, du règlement, aucune inscription de parole dans la discussion générale de ce projet de loi n'est plus recevable.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ROBERT ETIENNE

**VACANCE DE TROIS SIÈGES DE SÉNATEURS ÉLUS DÉPUTÉS**

M. le président du Sénat a été informé par lettre du 24 juin 1988 de M. le ministre de l'intérieur que l'élection de M. Georges Benedetti, sénateur du Gard, comme député dans la troisième circonscription de ce département, celle de M. Pierre Merli, sénateur des Alpes-Maritimes, comme député de la septième circonscription de ce département et celle de M. Roger Schwint, sénateur du Doubs, comme député de la première circonscription de ce département, n'ayant fait l'objet d'aucune contestation, MM. Georges Benedetti, Pierre Merli et Robert Schwint ont cessé, en application de l'article L.O. 137 du code électoral, d'appartenir au Sénat.

Les sièges détenus par ces derniers, sénateurs de départements soumis au scrutin majoritaire, seront pourvus, selon les termes de l'article L.O. 322 du code électoral, par des élections partielles organisées à cet effet dans les délais légaux.

**MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES**

GRUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE  
(28 membres au lieu de 29)

Supprimer le nom de M. Pierre Merli.

GRUPE SOCIALISTE  
(59 membres au lieu de 61)

Supprimer les noms de MM. Georges Benedetti et Robert Schwint.

**CONTESTATION DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS COMME DÉPUTÉS**

M. le président du Sénat a été informé par lettre en date du 24 juin 1988 de M. le président du Conseil constitutionnel que les élections à l'Assemblée nationale de MM. André Duroméa, sénateur de Seine-Maritime, et Michel Giraud, sénateur du Val-de-Marne, ont fait l'objet de recours devant le Conseil constitutionnel. Jusqu'à la décision du Conseil constitutionnel, MM. André Duroméa et Michel Giraud ne pourront pas participer aux travaux du Sénat, conformément à l'article L.O. 137 du code électoral.

**NOMINATION DE MEMBRES  
DE COMMISSIONS PERMANENTES**

Dans sa séance du mardi 28 juin 1988, le Sénat a nommé :

M. François Lesein membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Jacques Pelletier, nommé membre du Gouvernement ;

M. Jean Pourchet membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Jean Colin, démissionnaire de son mandat de sénateur ;

MM. André Boyer et Charles Pasqua membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement respectivement de M. Maurice Faure, nommé membre du Gouvernement, et de M. Emile Tricon, démissionnaire de son mandat de sénateur.